



PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

**Vendredi 13 décembre 2024 à 18h30 à la Mairie
Salle du Conseil Municipal**

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 octobre 2024
- Décisions du Maire
- Délibérations à l'ordre du jour :

1. Contrat de sécurité

Finances :

2. Budget assainissement : section d'investissement : DM 01
3. Budget assainissement : ouverture d'une ligne de trésorerie
4. Autorisation ouvrir les crédits d'investissement pour 2025 sur le budget Communal
5. Autorisation ouvrir les crédits d'investissement pour 2025 sur le budget Assainissement
6. Conventions pour la participation à l'utilisation des salles des fêtes des communes voisines par les associations de Puylaurens
7. Marché de travaux d'urbanisation rue Édouard Vairette / rue de la Pujada : déclaration d'infructuosité
8. Projet de salle multiculturelle : validation du projet et du plan de financement
9. Projet de convention accompagnement AET avec le SDET
10. Subvention exceptionnelle à une association

Affaires scolaires :

11. Convention annuelle d'animation et d'accompagnement de projet 2025 avec la fédération régionale Occitanie des MJC
12. Convention relative à la fourniture des repas auprès de la cantine scolaire
13. Convention de portage des repas auprès de la crèche de Puylaurens
14. Convention de portage des repas auprès de l'école Jeanne d'Arc
15. Convention 2025 de mise à disposition de personnel entre la commune de Puylaurens et le Conseil Départemental du Tarn.

Urbanisme :

16. Demande de déplacement d'ouvrage de réseau public de distribution géré par Enedis
17. Conventions pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels et pour la création de servitudes
18. Convention d'autorisation de passage et d'exploitation d'un réseau d'eau potable avec le SIEMN
19. Renouvellement de la participation communale au dispositif opération façades
20. Validation des dossiers de demande de subvention Façade

Ressources humaines :

21. Mise en place d'une indemnité pour fonction itinérante
22. Création de 8 postes d'agents recenseurs
23. Convention cadre avec le CDG81 pour l'adhésion aux missions facultatives pour les structures affiliées
24. Convention avec le CDG81 pour la délégation du dispositif de signalements

Questions diverses



Le Maire
Jean-Louis HORMIERE